



PREFET de l'AUDE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon*

*Unité territoriale Aude – Pyrénées Orientales
ZI la Bouriette
295, chemin de Maquens
11000 CARCASSONNE
JLR - MDM*

Nos réf. : 2014-194

Affaire suivie par : JL. ROLLOT
jean-louis.rollot@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04.68.10.23.47
Fax : 04.68.72.53.84

Montpellier, le **08 JUIL. 2014**

Le Directeur régional

à

**Monsieur le Préfet de l'Aude
Préfecture de l'AUDE
DCT/BAT**

52, Rue Jean Bringer

11000 CARCASSONNE

OBJET : Réhabilitation du site SLMC à Narbonne (11)

Procès-verbal de récolelement des travaux de réhabilitation au droit de la parcelle EO n° 189

Par courrier du 11 juin 2014, la société RETIA, en charge du réaménagement du site SLMC à Narbonne pour le groupe TOTAL, sollicite officiellement le récolelement des travaux de réhabilitation de la parcelle EO n° 189. L'objectif est de pouvoir la céder à son utilisateur principal (circulation de camions d'une entreprise voisine) pour qu'il puisse en assurer l'entretien.

Le diagnostic de la qualité des sols, au droit de la parcelle cadastrale 152, chemin des Geyssières compris, référencé ANTEA A64175/A d'octobre 2011, a été transmis à l'inspection le 17 mai 2013. La parcelle EO n° 152 a fait l'objet d'une subdivision : n° 189 (Chemin des Geyssières), n° 190 (vieux bassins) et n° 191 (ex n° 152 c)). Cette subdivision a été prise en compte dans la base de recensement des sites et sols pollués BASOL.

La partie relative au chemin des Geyssières a été traitée par excavation des « hot spots » avec contrôles en fond de fouille. Le chemin des Geyssières a fait l'objet d'un aménagement en ce lieu au cours du second semestre 2013, de manière à en sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules lourds à partir de la route départementale.

Le rapport ANTEA A70446/A de mai 2013 dresse le suivi des terres excavées du Chemin des Geyssières et des analyses en fond de fouille. Les résultats montrent que les hot spots principaux, notamment en cadmium et mercure, ont été retirés lors de ces opérations d'excavation. Des anomalies résiduelles en cadmium, cuivre et strontium subsistent sur certaines parties du linéaire avec un maximum en cadmium de 6 mg/kg (seuil d'anomalie fixé à 2 mg/kg MS). Le bureau d'études recommande au vu de l'utilisation envisagée (toujours en chemin) et des résultats d'analyses en fond de fouille, de remblayer la fouille par une couche de gravier limitant l'envol de poussières et reposant sur des terres propres. Selon le courrier RETIA du 10 juin 2013, cette recommandation a été mise en œuvre avec des matériaux de voiries propres et extérieurs au site ; une couverture en enrobé a été apposée sur les deux voiries créées pour une partie du linéaire concerné depuis la route départementale. Il est à noter que les terres excavées sont entreposées sur les vieux bassins dans l'attente d'une reprise ultérieure lors de la reprise du profil des vieux bassins.

Les passages au droit de ce chemin au cours des visites de l'inspection de l'environnement en dates des 25 juin 2013 et 8 avril 2014 n'ont pas soulevé d'interrogation particulière.

...

Le présent courrier vaut procès-verbal de récolement de réalisation des travaux de réhabilitation au droit de la parcelle EO n°189, dite « Chemin des Geyssières », en application de l'article R.512-39-3 III du code de l'environnement.

La fiche BASOL portant sur l'établissement SLMC sera mise à jour en conséquence.

Le document présent est adressé à toutes fins utiles à la société RETIA (groupe TOTAL) en charge des travaux de réhabilitation du site de SLMC, ainsi qu'au Maire de Narbonne pour sa compétence en matière d'urbanisme.

Le Chef du Service Risques



Sébastien DUPRAY

Copie : RETIA
Maire de Narbonne